

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le quatre septembre  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Montfaucon en Velay (salle d'animations),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : François-Régis SABY)

Nombre de membres :  
En exercice : **24**  
Présents : **18**  
Ayant pris part au vote (vote public) : **22**  
○ Pour : **22**  
○ Contre : **0**  
○ Abstention : **0**  
○ Blanc : **0**  
○ Nul : **0**

**Présents** : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, et Mmes MOUNIER Emeline, DREVET Hélène, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

**Excusé** : Néant.

**Absents** : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

**Pouvoirs** : M. PEYRARD Nicolas donne pouvoir à M. POINAS J.-Michel.  
Mme MARCON Catherine donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre.  
Mme MEYNET Isabelle donne pouvoir à Mme MOUNIER Emeline.  
M. MOULIN Christophe donne pouvoir à Mme DREVET Hélène.

\*\*\*\*\*

Date de convocation :  
**Le 30 août 2023**

Date d'affichage :  
**Le 30 août 2023**

M. le Président rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2021-03-22/03 du 22 mars 2021 approuvant le plan de mandat communautaire 2020-2026 qui propose de mettre en oeuvre une stratégie de développement du commerce local.

Il rappelle également la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2023-06-12/05 du 12 juin 2023 approuvant la mise en oeuvre de cette stratégie de développement du commerce local et toutes les actions qu'elle contient, ainsi que le recrutement d'un manager de commerce sur le territoire (action n°19) afin de mener à bien le projet de revitalisation dans le cadre de la dynamisation commerciale.

**DELIBERATION N° :**  
**DC/2023-09-04/11**

**OBJET DE LA SEANCE :**  
**Personnel -**  
**Manager de commerce**

**Création de poste**

Considérant que ce projet nécessite des moyens humains pour sa mise en oeuvre, il propose ainsi de recruter un « manager de commerce » sur un temps complet de 35 heures par semaine (via le dispositif national de Volontaire Territorial d'Administration) afin de développer le travail sur l'attractivité du territoire en lien avec le programme « Petites Villes de Demain »,

M. le Président propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide la création d'un poste d'un « manager de commerce » correspondant au cadre d'emploi d'Animateur Territorial (catégorie B) à temps complet de 35 heures par semaine dans le cadre d'un contrat de projet conformément à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique,

**AR Prefecture**

043-244300307-20230904-DC2023040911-DE  
Reçu le 25/09/2023

- dit que ce poste prendra effet à compter du 11 septembre 2023 pour une durée de 18 mois,
- charge le Président de modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- charge le Président d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget,
- charge le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,  
Président,

François-Régis SABY,  
Secrétaire,



**AR Prefecture**

043-244300307-20230904-DC2023040911-DE  
Reçu le 25/09/2023

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*